

NOUVELLE FORMULE "RUGUEUSE"

Fonction :

Peinture d'impression servant de base d'accrochage pour une peinture décorative ou pour nos peintures façade LAURATECH dans le cas d'une application extérieure (D1, D2, D3 ou systèmes d'imperméabilité i1, i2, i3, i4). Formulée à base de résine acrylique renforcée en quartz.

Classification : AFNOR NF T 36-005 : I 4a / 7a2

Destination : EXTÉRIEUR / INTÉRIEUR

- **Intérieur** : surfaces murales.
- **Extérieur** : surfaces murales verticales.

Qualités dominantes :

- **Excellente base d'accrochage** : La nouvelle formule "rugueuse" de LAURPROTECT PRIM'O facilite la dépose sur le support et offre une adhésion optimale aux revêtements décoratifs.
- **Grande facilité d'application.**
- **Microporeux** (respecte l'hygrométrie du support).
- **Forme un film de peinture protégé** contre les algues, les lichens, et les micro-organismes.
- **Son aspect mat rugueux** facilite son recouvrement.

Caractéristiques pratiques :



= 8 à 10 m²/L



= 1h



= 12 h (à 20°C et 60% d'humidité relative).

- **Présentation** : Blanc
- **Aspect** : mat rugueux
- **Rendement en surface** : 8 à 10 m²/L (suivant la nature, la porosité du fond et le mode d'application).
- **Matériel** : brosse ou rouleau poils 1/2 long
- **Nettoyage du matériel** : EAU
- **Coloration** : Système à teinter COLORIMIX® ou colorants concentrés SELFCOLOR® (maximum 3 %).
- **Conditionnement** : 3 L – 15 L

Caractéristiques techniques :

- **Densité** : 1,38 à 1,48
- **Extrait sec** : 59 à 63 %
- **Teneur en COV** : Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/g) : 30 g/l (2010).
Ce produit contient max 30 g/l COV .

MODE D'EMPLOI

Préparation du support :

- **Gratter et brosser soigneusement pour éliminer les parties non adhérentes du support à peindre**, laver, rincer, puis laisser sécher.
- **Sur peintures brillantes ou satinées** : poncer pour casser le brillant, lessiver, rincer, puis laisser sécher.
- **En extérieur**, si présence de mousses, champignons ou algues, effectuer un traitement curatif de la surface à peindre avec notre THÉLOCIDE. En cas de forte contamination par les micro-organismes de la surface à traiter, passer le nettoyeur à haute pression d'eau. Appliquer notre THÉLOCIDE, puis laisser sécher sans rincer.
- **Sur fer** : appliquer notre sous-couche antirouille LAURAFER.

Voir les fiches techniques des produits cités

Application :

- **Après les travaux de préparation du support**, sur fonds propres et parfaitement adhérents, secs et sains, conformes au D.T.U. 59.1 ou au 42.1 pour les produits imperméables. Avant les travaux de peinture, nous vous encourageons à effectuer un essai sur le support à peindre.
- **Cas général** : appliquer directement 1 couche de LAURPROTECT PRIM'O.
- **Sur fonds poreux** : appliquer 1 couche de LAURPROTECT PRIM'O préalablement diluée de 5 à 10% d'eau.
- **Sur ossatures bois en CTBX** : appliquer 1 couche de LAURPROTECT PRIM'O à raison de 200 à 250 gr/m², puis laisser sécher 24 heures. Cette couche doit être suffisamment fournie pour bloquer le fond.

Recouvrement :

- Après 12 heures de séchage, recouvrir avec une peinture de finition ou avec une peinture façade LAURATECH dans le cas d'une application extérieure (voir les fiches techniques correspondantes).
- **A l'extérieur, ne pas appliquer sur toute surface horizontale.**
- **Ne pas appliquer par température inférieure à + 5°C et supérieure à + 30°C.**

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conservation :

Stocker à l'abri du gel.
Limitée à 1 an en emballage d'origine fermé.

Hygiène et sécurité :

- **Ne pas laisser à la portée ni à la vue des enfants.**
- **Se reporter au texte figurant sur l'emballage et à la Fiche de Données de Sécurité conformes à la législation en vigueur. FDDS accessible sur notre site internet : www.theolaur.com**

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir, en oeuvre, une ou plusieurs fonctions déterminées à l'avance, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Ces produits et/ou procédés ne pourront cependant accomplir convenablement lesdites fonctions, pendant les durées prévues, que dans la mesure où ils auront été mis en oeuvre conformément aux règles édictées par THEOLAUR Peintures et en vigueur à l'époque de l'exécution des travaux. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de THEOLAUR Peintures. La présente édition annule et remplace toutes publications antérieures relatives aux mêmes produits et/ou procédés. Il appartient à notre clientèle, avant toute mise en oeuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.